

LA GAZETTE DE QUÉBEC

Est publiée chaque jour, CHEZ SAMUEL NEILSON, IMPRIMEUR ET LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE...

ABONNEMENTS Pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste. Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste.

Table with columns for AGENTS, St. Denis, M. Mignault, and other names.

EUROPE.

— On dit que le prince d'Orange et ses fils sont loin de rencontrer dans le public, et surtout parmi les membres influents du parti whig et du gouvernement anglais, l'accueil qui leur est fait à la cour de Saint-James.

— Un vieux soldat, du nom de John Henderson, vient de mourir en Angleterre dans sa cent-septième année.

— La France marche à grands pas dans la route qu'elle s'est tracée au sujet des améliorations des communications intérieures, dans tous les départements on s'occupe sérieusement des chemins vicinaux de grande communication.

— La chambre des députés a voté 3 millions pour la construction d'une salle au Luxembourg, destinée aux séances de la chambre des pairs.

— Le Moniteur du 24 mai promulgue la loi que les deux chambres viennent de voter, par laquelle les loteries de toute espèce sont prohibées.

— Trois millions ont été accordés par la chambre des députés, pour la construction d'une salle des séances de la chambre des pairs.

— Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par le président Hénault. Cet ouvrage utile, dont le troisième livraison vient de paraître, sera continué jusqu'aux événements de 1830, par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Michaud, de l'Académie française.

— Charité légale, de ses effets, de ses causes et spécialement des maisons de travail, et de la proscription de la mendicité, par F.-M. Naville, 2 vol. in 8vo.—4 piastres.

— Nouveau Cours complet d'Agriculture. — Le dixième volume qui vient de paraître continuera dignement la haute réputation que les livraisons précédentes de ce grand et bel ouvrage lui ont assuré parmi les praticiens et tous les amis de notre agriculture.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

tres sur la situation actuelle de l'armée de Christine; on parlait d'un grand échec éprouvé par Cordova; quelques personnes allaient même jusqu'à affirmer que ce général avait déserté son camp et passé du côté de don Carlos.

— La chute de Mendizabal paraît avoir été préparée de longue main par le reine de concert avec Cordova. Les lettres de Madrid assurent que le changement qui vient d'avoir lieu n'est pas du goût de l'ambassadeur anglais.

— M. Isturitz a été fort mal reçu à la chambre des procuradores. Une exposition exprimant la défiance avait été déposée sur le bureau, et a été prise en considération.

— On lit dans un journal: "Il paraît que le nouveau ministère a été formé sous l'influence de M. de Rayneval. Torenio a été l'agent le plus actif du projet. Il était resté vis-à-vis de Mendizabal dans les termes d'une opposition modérée; mais il agissait secrètement, et il a fait tous ses efforts pour renverser celui qui l'avait renversé lui-même.

— L'influence de l'ambassadeur anglais, M. Villiers, est tout-à-fait détruite, du moins pour le moment. On pense qu'il pourrait en résulter quelques changements dans le personnel des ambassades, et notamment dans celui de l'ambassade de Paris, dont le titulaire est regardé, par suite de ses anciennes relations avec lord Wellington, comme dévoué au système anglais.

— En quelques heures, dit une lettre que nous avons sous les yeux, nous avons vu des ministres admis cependant en d'autres temps au partage de la faveur populaire, éconduits du corps législatif et méconnus dans leur qualité officielle, par suite de l'oubli d'une formalité préalable.

— M. Isturitz est, dit-on, résolu à repousser la force par la force.

— M. le président du conseil se rend ce soir au Prado. La chambre sera dissoute, si M. Isturitz, auquel se rallient déjà les députés les plus éclairés de l'opposition, tels que M. de Las Navas et d'autres, ne parvient pas à neutraliser et même à renverser l'influence de Caballero.

— On lit dans un autre journal: "A Madrid, le nouveau ministère se hâte de donner signe de vie. M. Isturitz vient d'adresser à toutes les autorités du royaume une circulaire contenant l'indication du système politique qu'il se propose de suivre.

— La généreuse et franche déclaration par laquelle sa majesté a appelé la nation, réunie en cortès, à reviser, de concert avec le trône, nos lois fondamentales est un acte dont les ministres actuels ne sont pas responsables, mais à la réalisation duquel ils consacreront tous leur efforts, quand viendra le moment peu éloigné d'opérer une révision tant désirée.

— Ce qu'il y a de plus clair dans ce programme, c'est que le ministère est formé dans un esprit de résistance. C'est une émanation de la pensée politique de M. Torenio et de M. de Rayneval.

— Les journaux de Madrid annoncent qu'il est arrivé de Londres et de Paris d'importantes nouvelles; que les gouvernements anglais et français tenaient à la disposition du gouvernement espagnol, la somme de 30 millions de réaux, pour être appliqués à ses besoins.

— Hier, 16 mai, une cérémonie a été donnée à M. Mendizabal dans la rue d'Oleña.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

— La Gazette d'Augsbourg nous apprend qu'à Turin on commence à voir la politique européenne sous un nouveau point de vue.

non-seulement d'une beauté remarquable, mais encore douées d'avantages bien autrement appréciables pour un prince déchu; elles sont, dit-on, possesseurs de biens immenses. C'est un échec pour don Miguel, qui comptait sur cette alliance pour dégager ses diamants qui se trouvent entre les mains de juifs à Rome.

— Les nouvelles de la Grèce sont favorables; les troubles ont été comprimés. Le chancelier d'Armansperg doit diriger les affaires pendant l'absence du roi Othon. Le corps diplomatique et les commandants des vaisseaux de guerre mis à la disposition du roi par les puissances protectrices, resteront vis-à-vis de la cour dans la même position après qu'aura l'absence du roi. Le roi, accompagné de M. de Lobell, est attendu du 15 au 20 mai à Munich.

— La Gazette officielle d'hier a annoncé la nomination de M. Mihonowitch à la place de consul de la principauté de Serbie à Belgrade. La création de cette place a d'autant plus d'importance qu'elle indique pour la première fois de la part de l'Autriche l'intention de reconnaître officiellement la principauté de la Serbie, exclue pendant des siècles de la liste des états européens.

— Situation critique du cabinet turc. — De la Frontière de Bosnie, 26 avril. — La situation s'aggrave de jour en jour, surtout depuis trois semaines. Le Sultan Mahmoud semble être sous le coup de la fatalité. A peine a-t-il tenté une réforme, soit intérieure soit extérieure, que de nouvelles entraves surgissent pour menacer la tranquillité de l'empire.

— Tous les commandants et agas de la Roumélie ont reçu ordre de diriger sur Serrès les hommes qu'ils pourront recruter, afin d'y former le noyau d'une armée pour l'Albanie et la Bosnie, où toute autorité est méconnue.

— Le gouvernement continue à garder le silence sur les événements assez graves qui se seraient passés à Oran. On s'en occupe beaucoup dans le public. Voici les nouvelles que l'on peut croire les plus récentes à ce sujet:

— M. le maréchal Clausel a reçu des dépêches d'Oran, dans lesquelles était contenue une lettre écrite par un officier, des bords de la Tafna, le 4 mai.

— Au départ de la lettre, les vivres manquaient à cause du mauvais état de la mer. Le bâtiment à vapeur, qui fait le service d'Oran au camp retranché, apportait régulièrement des vivres pour huit jours à la fois. A son dernier voyage, il a été hanté, avec trois bâtiments qu'il remorquait, de son lieu ordinaire de débarquement. Des mesures avaient été prises à Oran pour faire cesser promptement la disette des vivres.

— L'esprit des troupes est toujours bon, animé et plein de confiance. On sait, dit la lettre où nous avons pu puiser ces renseignements, que trois mille hommes déterminés passent partout, et dans l'état actuel, il suffirait de deux cents hommes et d'un demi-escadron, pour pousser des reconnaissances jusqu'à deux lieues en avant du camp.

— La demande de renforts faite par le général d'Arlandes n'aurait pour objet que d'assurer plus facilement le succès, et de s'engager avec une supériorité de forces qui permet de ménager le sang des soldats.

— Les derniers arrivages de Rio-Janeiro apportent le discours du régent de l'empire au corps législatif, à l'ouverture de la session, le 3 mai dernier.

— Le régent commence par se féliciter des relations amicales du Brésil avec le monde entier; tout en regretant seulement que le Pape ait refusé d'approuver la nomination d'un évêque élu par le gouvernement; mais dans cette circonstance, dit-il, et malgré l'obéissance et le respect dus au chef de l'église, il serait déshonorant pour la nation de faire aucune concession au Saint-Siège, avec lequel il espère pourtant que les relations amicales ne seront pas interrompues.

— Il se plaint de ce que l'état des affaires au dehors soit loin d'être aussi satisfaisant. "Nous n'avons, dit-il, aucune nouvelle récente de Para, mais d'après les mesures vigoureuses prises par le gouvernement, il est probable que Belem est en ce moment repris et que toute la province sera rentrée sous la domination de l'empire, par arrangement ou par force. La révolte de Porto-Alegre a été si rapide qu'on peu de jours elle a gagné toute la province. Dans l'intérêt de l'état il fallait recourir aux mesures conciliatoires qui ont empêché jusqu'ici la répétition des actes de férocité communs en pareil cas. Le gouvernement a fait connaître aux séditieux qu'il ne voulait pas sacrifier les habitants du Brésil dans une guerre, mais leur donner le temps de la réflexion. Si cependant ils persistent dans leur rébellion, il usera de tous les moyens en son pouvoir pour les réduire à l'obéissance. Il ne souffrira pas que l'unité de l'empire soit détruite, et ne tolérera pas un exemple qui, s'il était suivi, entraînerait les conséquences les plus désastreuses."

— Le régent déplore ensuite le peu de respect qui existe par les autorités publiques, l'impunité des crimes, la caducité des institutions, l'indifférence publique contre laquelle il faut employer des remèdes prompts et énergiques; et il termine en proposant l'adoption de mesures efficaces pour la protection de l'agriculture, l'encouragement de l'industrie, l'introduction des arts et des sciences, l'organisation de l'armée et de la marine; sans l'éducation et la morale, dit-il, il est impossible d'atteindre un haut degré de civilisation.

— M. Pierre Antoine Blénon, né à Sens, département de l'Yonne, vient de mourir au village d'Hamilton, près de Philadelphie, à l'âge de 78 ans et 2 mois.

— Ancien habitant de St.-Domingue, la sanglante catastrophe de cette belle colonie française le jeta, presque dénué de tout, sur ces rives hospitalières. Il se fixa à New-York comme pharmacien et y acquit, par son industrie, ses talents et sa loyauté, la confiance et l'estime générales. Retiré des affaires depuis 22 ans, avec une fortune indépendante, il jouissait paisiblement du fruit de ses longs travaux et répandait ses bienfaits et sa charité sur les malheureux de son voisinage. Il légua, dit-on, une fortune de plus de cent mille dollars aux malheureux de la ville de Philadelphie et du village d'Hamilton.

— Les nouvelles qui nous parviennent du Sud sont de plus en plus tranquillissantes; plusieurs engagements ont eu lieu entre les troupes des Etats-Unis et les Indiens, ces derniers ont chaque fois été battus et on leur a tué, sans perte considérable, un grand nombre de guerriers. Le Mobile Chronique en date du 11 juin rapporte comme authentique la mort de Powell ou Osola. D'après une lettre que l'éditeur de ce journal a reçue, un chef indien, nommé Ho-pa-to-pa, l'aurait tué dans une rixe. Nous espérons pour les habitants du Sud que cette nouvelle se confirmera, car ce chef à lui seul valait une armée. Un autre chef indien, nommé Ne-ap-math-la a été fait prisonnier avec ses deux fils.

— A l'heure où nous mettons sous presse le gouverneur en chef tient son leçon; on nous dit que la foule est assez considérable; il y va du monde de

— M. William Cowie, de l'hon. compagnie de la Baie d'Hudson, et un voyageur à sa suite, ont perdu la vie malheureusement sur la rivière Mississagua, le canot dans lequel ils traversaient s'étant rempli d'eau près d'un rapide qui leur ôta les moyens de se sauver.

— Le temps est extrêmement chaud depuis le commencement de la semaine; la végétation fait des progrès rapides.

— La St.-Jean-Baptiste a été aussi célébrée ici avec une certaine solennité par la compagnie de volontaires, qui se proposent de fêter encore le 4 de juillet. — (Echo du Pays.)

— Les grandes chaleurs paraissent s'être définitivement déclarées depuis quelques jours. Elles vont donner de l'essor à la végétation qui a été jusqu'à présent assez inactive. Malgré ce défaut de chaleur les grains ont généralement une belle apparence. — (Idem.)

— Le 30 des mois dernier, comme neuf hommes s'occupaient à former un radeau sur la rivière Madawaska, le canot dans lequel ils étaient chavira et sept d'entre eux se noyèrent. Les noms de ces infortunés qui paraissent être des Canadiens-français sont: Joseph Ratel, Antoine Laplante, Joseph Chorette, Louis Lapierre, Pierre Bastien, Xavier Ranger et Hyacinthe Beauchêne. — (Idem.)

— Hier, depuis les confins du Nouveau-Brunswick jusqu'à ceux du Texas, l'air a retenti de cris de joie pour la liberté, l'égalité et l'indépendance proclamées par les anciennes colonies il y a 60 ans. Deux millions et demi d'esclaves (4 à 5 fois la population totale du Bas-Canada) ont assisté à ces réjouissances, mais n'ont pas dû y prendre une part bien sincère. Le Bas-Canada, qui refusa de se joindre à ces colonies dans leur révolte contre leur ancienne métropole, se trouve aujourd'hui moins taxé, aussi libre et plus indépendant, individuellement, qu'aucun des Etats confédérés.

— Le congrès des Etats-Unis vient d'adopter une mesure analogue à celle qui coûta le trône à Charles X; il a décrété une censure de la presse, et une censure plus arbitraire et plus despotique que celle qui donna lieu au serment de prétexte à la révolution française de 1830. Le directeur des postes est autorisé, par acte du congrès fédéral, à saisir tout imprimé qui jugerait inflammatoire, c'est-à-dire où l'on proposerait l'émancipation des esclaves.

— Il paraît d'après les dernières nouvelles de la Jamaïque, que la législature de cette île qui avait été prorogée d'une manière si soudaine, est encore en session, et qu'un rapprochement s'est opéré entre la chambre et le gouverneur, marquis de Sligo, ce dernier ayant par ordre du ministre des colonies, fait apologie à la chambre pour la violation de ses privilèges dont il s'était rendu coupable.

— Le Texas a adopté pour pavillon national, une étoile blanche à cinq points sur un fond rouge; et entre les points les lettres qui forment Texas.

— La barque à vapeur le Cygne est arrivée hier matin de Montréal, et doit faire des voyages réguliers de Québec à Montréal aussitôt qu'il aura subi quelques petites réparations.

— Collège de Ste-Anne, 1er juillet 1836. Le collège de Ste-Anne déplore aujourd'hui la perte d'un de ses élèves, Germain Dégaurier, étudiant en Logique... MM. les régents de cette maison pleurent un de leurs plus estimables disciples. Il a mérité leurs regrets par sa piété, son amour pour l'étude et par beaucoup d'autres qualités qui le rendaient précieux à l'établissement. C'est au milieu d'une fête champêtre, donnée hier aux élèves à la pointe de la Rivière-Ouelle, que les cris de à moi! à moi!... me noyé...! viennent interrompre le plaisir d'une vivace jeunesse... Et c'est sous les yeux de toute la communauté qu'il est péri, sans qu'il ait été possible de lui porter secours.

— Agé de 22 ans, tout brillant de santé, il promettait une carrière longue et brillante... Jeunesse, santé, force, que vous êtes de frères appris contre la mort! Ses restes ont été retrouvés après 7 ou 8 heures de recherches. — (Canadien.)

— Bien des personnes ignorent peut-être ce que c'est que le code Lynch, d'après lequel, dans les Etats-Unis, la populace est dans l'usage de punir sommairement et sans forme de procès, les personnes qui ont le malheur de lui déplaire, en les ôtant ignominieusement, les couvrant de goudron et de plume, les promenant à califourchon sur une perche, les pendant ou brûlant, selon le plus ou moins d'énormité de leur crime, ou le plus ou moins de férocité de la canaille ameutée contre eux.

— Il y avait autrefois dans un des nouveaux établissements les plus éloignés des villes et de la civilisation, un homme du nom de Lynch qui fut chargé par ses compagnons de la police générale de l'établissement. D'ordinaire, après avoir fait subir aux coupables les cérémonies de l'équitation sur la per-

— Nous apprenons avec plaisir que les électeurs du comté d'Yamaska doivent s'assembler, le 3 des mois prochains, pour délibérer sur les affaires de la province, et prendre en considération la conduite des deux représentants du comté. On nous dit que E. B. O'Callaghan, élu, en des membres, a été invité à se rendre à l'assemblée.

— Le comté de l'Acadie s'assemble aussi le 4, à St.-Cyprien, pour les mêmes causes.

— Nous apprenons que le comté de l'Assomption doit aussi s'assembler sous peu.

— M. William Cowie, de l'hon. compagnie de la Baie d'Hudson, et un voyageur à sa suite, ont perdu la vie malheureusement sur la rivière Mississagua, le canot dans lequel ils traversaient s'étant rempli d'eau près d'un rapide qui leur ôta les moyens de se sauver.

— Le temps est extrêmement chaud depuis le commencement de la semaine; la végétation fait des progrès rapides.

— La St.-Jean-Baptiste a été aussi célébrée ici avec une certaine solennité par la compagnie de volontaires, qui se proposent de fêter encore le 4 de juillet. — (Echo du Pays.)

— Les grandes chaleurs paraissent s'être définitivement déclarées depuis quelques jours. Elles vont donner de l'essor à la végétation qui a été jusqu'à présent assez inactive. Malgré ce défaut de chaleur les grains ont généralement une belle apparence. — (Idem.)

— Le 30 des mois dernier, comme neuf hommes s'occupaient à former un radeau sur la rivière Madawaska, le canot dans lequel ils étaient chavira et sept d'entre eux se noyèrent. Les noms de ces infortunés qui paraissent être des Canadiens-français sont: Joseph Ratel, Antoine Laplante, Joseph Chorette, Louis Lapierre, Pierre Bastien, Xavier Ranger et Hyacinthe Beauchêne. — (Idem.)

— Hier, depuis les confins du Nouveau-Brunswick jusqu'à ceux du Texas, l'air a retenti de cris de joie pour la liberté, l'égalité et l'indépendance proclamées par les anciennes colonies il y a 60 ans. Deux millions et demi d'esclaves (4 à 5 fois la population totale du Bas-Canada) ont assisté à ces réjouissances, mais n'ont pas dû y prendre une part bien sincère. Le Bas-Canada, qui refusa de se joindre à ces colonies dans leur révolte contre leur ancienne métropole, se trouve aujourd'hui moins taxé, aussi libre et plus indépendant, individuellement, qu'aucun des Etats confédérés.

— Le congrès des Etats-Unis vient d'adopter une mesure analogue à celle qui coûta le trône à Charles X; il a décrété une censure de la presse, et une censure plus arbitraire et plus despotique que celle qui donna lieu au serment de prétexte à la révolution française de 1830. Le directeur des postes est autorisé, par acte du congrès fédéral, à saisir tout imprimé qui jugerait inflammatoire, c'est-à-dire où l'on proposerait l'émancipation des esclaves.

— Il paraît d'après les dernières nouvelles de la Jamaïque, que la législature de cette île qui avait été prorogée d'une manière si soudaine, est encore en session, et qu'un rapprochement s'est opéré entre la chambre et le gouverneur, marquis de Sligo, ce dernier ayant par ordre du ministre des colonies, fait apologie à la chambre pour la violation de ses privilèges dont il s'était rendu coupable.

— Le Texas a adopté pour pavillon national, une étoile blanche à cinq points sur un fond rouge; et entre les points les lettres qui forment Texas.

— La barque à vapeur le Cygne est arrivée hier matin de Montréal, et doit faire des voyages réguliers de Québec à Montréal aussitôt qu'il aura subi quelques petites réparations.

— Collège de Ste-Anne, 1er juillet 1836. Le collège de Ste-Anne déplore aujourd'hui la perte d'un de ses élèves, Germain Dégaurier, étudiant en Logique... MM. les régents de cette maison pleurent un de leurs plus estimables disciples. Il a mérité leurs regrets par sa piété, son amour pour l'étude et par beaucoup d'autres qualités qui le rendaient précieux à l'établissement. C'est au milieu d'une fête champêtre, donnée hier aux élèves à la pointe de la Rivière-Ouelle, que les cris de à moi! à moi!... me noyé...! viennent interrompre le plaisir d'une vivace jeunesse... Et c'est sous les yeux de toute la communauté qu'il est péri, sans qu'il ait été possible de lui porter secours.

— Agé de 22 ans, tout brillant de santé, il promettait une carrière longue et brillante... Jeunesse, santé, force, que vous êtes de frères appris contre la mort! Ses restes ont été retrouvés après 7 ou 8 heures de recherches. — (Canadien.)

— Bien des personnes ignorent peut-être ce que c'est que le code Lynch, d'après lequel, dans les Etats-Unis, la populace est dans l'usage de punir sommairement et sans forme de procès, les personnes qui ont le malheur de lui déplaire, en les ôtant ignominieusement, les couvrant de goudron et de plume, les promenant à califourchon sur une perche, les pendant ou brûlant, selon le plus ou moins d'énormité de leur crime, ou le plus ou moins de férocité de la canaille ameutée contre eux.

— Il y avait autrefois dans un des nouveaux établissements les plus éloignés des villes et de la civilisation, un homme du nom de Lynch qui fut chargé par ses compagnons de la police générale de l'établissement. D'ordinaire, après avoir fait subir aux coupables les cérémonies de l'équitation sur la per-

— Nous apprenons avec plaisir que les électeurs du comté d'Yamaska doivent s'assembler, le 3 des mois prochains, pour délibérer sur les affaires de la province, et prendre en considération la conduite des deux représentants du comté. On nous dit que E. B. O'Callaghan, élu, en des membres, a été invité à se rendre à l'assemblée.

— Le comté de l'Acadie s'assemble aussi le 4, à St.-Cyprien, pour les mêmes causes.

— Nous apprenons que le comté de l'Assomption doit aussi s'assembler sous peu.

— M. William Cowie, de l'hon. compagnie de la Baie d'Hudson, et un voyageur à sa suite, ont perdu la vie malheureusement sur la rivière Mississagua, le canot dans lequel ils traversaient s'étant rempli d'eau près d'un rapide qui leur ôta les moyens de se sauver.

— Le temps est extrêmement chaud depuis le commencement de la semaine; la végétation fait des progrès rapides.

— La St.-Jean-Baptiste a été aussi célébrée ici avec une certaine solennité par la compagnie de volontaires, qui se proposent de fêter encore le 4 de juillet. — (Echo du Pays.)

— Les grandes chaleurs paraissent s'être définitivement déclarées depuis quelques jours. Elles vont donner de l'essor à la végétation qui a été jusqu'à présent assez inactive. Malgré ce défaut de chaleur les grains ont généralement une belle apparence. — (Idem.)

— Le 30 des mois dernier, comme neuf hommes s'occupaient à former un radeau sur la rivière Madawaska, le canot dans lequel ils étaient chavira et sept d'entre eux se noyèrent. Les noms de ces infortunés qui paraissent être des Canadiens-français sont: Joseph Ratel, Antoine Laplante, Joseph Chorette, Louis Lapierre, Pierre Bastien, Xavier Ranger et Hyacinthe Beauchêne. — (Idem.)

— Hier, depuis les confins du Nouveau-Brunswick jusqu'à ceux du Texas, l'air a retenti de cris de joie pour la liberté, l'égalité et l'indépendance proclamées par les anciennes colonies il y a 60 ans. Deux millions et demi d'esclaves (4 à 5 fois la population totale du Bas-Canada) ont assisté à ces réjouissances, mais n'ont pas dû y prendre une part bien sincère. Le Bas-Canada, qui refusa de se joindre à ces colonies dans leur révolte contre leur ancienne métropole, se trouve aujourd'hui moins taxé, aussi libre et plus indépendant, individuellement, qu'aucun des Etats confédérés.

— Le congrès des Etats-Unis vient d'adopter une mesure analogue à celle qui coûta le trône à Charles X; il a décrété une censure de la presse, et une censure plus arbitraire et plus despotique que celle qui donna lieu au serment de prétexte à la révolution française de 1830. Le directeur des postes est autorisé, par acte du congrès fédéral, à saisir tout imprimé qui jugerait inflammatoire, c'est-à-dire où l'on proposerait l'émancipation des esclaves.

— Il paraît d'après les dernières nouvelles de la Jamaïque, que la législature de cette île qui avait été prorogée d'une manière si soudaine, est encore en session, et qu'un rapprochement s'est opéré entre la chambre et le gouverneur, marquis de Sligo, ce dernier ayant par ordre du ministre des colonies, fait apologie à la chambre pour la violation de ses privilèges dont il s'était rendu coupable.

— Le Texas a adopté pour pavillon national, une étoile blanche à cinq points sur un fond rouge; et entre les points les lettres qui forment Texas.

— La barque à vapeur le Cygne est arrivée hier matin de Montréal, et doit faire des voyages réguliers de Québec à Montréal aussitôt qu'il aura subi quelques petites réparations.

— Collège de Ste-Anne, 1er juillet 1836. Le collège de Ste-Anne déplore aujourd'hui la perte d'un de ses élèves, Germain Dégaurier, étudiant en Logique... MM. les régents de cette maison pleurent un de leurs plus estimables disciples. Il a mérité leurs regrets par sa piété, son amour pour l'étude et par beaucoup d'autres qualités qui le rendaient précieux à l'établissement. C'est au milieu d'une fête champêtre, donnée hier aux élèves à la pointe de la Rivière-Ouelle, que les cris de à moi! à moi!... me noyé...! viennent interrompre le plaisir d'une vivace jeunesse... Et c'est sous les yeux de toute la communauté qu'il est péri, sans qu'il ait été possible de lui porter secours.

— Agé de 22 ans, tout brillant de santé, il promettait une carrière longue et brillante... Jeunesse, santé, force, que vous êtes de frères appris contre la mort! Ses restes ont été retrouvés après 7 ou 8 heures de recherches. — (Canadien.)

— Bien des personnes ignorent peut-être ce que c'est que le code Lynch, d'après lequel, dans les Etats-Unis, la populace est dans l'usage de punir sommairement et sans forme de procès, les personnes qui ont le malheur de lui déplaire, en les ôtant ignominieusement, les couvrant de goudron et de plume, les promenant à califourchon sur une perche, les pendant ou brûlant, selon le plus ou moins d'énormité de leur crime, ou le plus ou moins de férocité de la canaille ameutée contre eux.

— Il y avait autrefois dans un des nouveaux établissements les plus éloignés des villes et de la civilisation, un homme du nom de Lynch qui fut chargé par ses compagnons de la police générale de l'établissement. D'ordinaire, après avoir fait subir aux coupables les cérémonies de l'équitation sur la per-

— Nous apprenons avec plaisir que les électeurs du comté d'Yamaska doivent s'assembler, le 3 des mois prochains, pour délibérer sur les affaires de la province, et prendre en considération la conduite des deux représentants du comté. On nous dit que E. B. O'Callaghan, élu, en des membres, a été invité à se rendre à l'assemblée.

— Le comté de l'Acadie s'assemble aussi le 4, à St.-Cyprien, pour les mêmes causes.

— Nous apprenons que le comté de l'Assomption doit aussi s'assembler sous peu.

— M. William Cowie, de l'hon. compagnie de la Baie d'Hudson, et un voyageur à sa suite, ont perdu la vie malheureusement sur la rivière Mississagua, le canot dans lequel ils traversaient s'étant rempli d'eau près d'un rapide qui leur ôta les moyens de se sauver.

— Le temps est extrêmement chaud depuis le commencement de la semaine; la végétation fait des progrès rapides.

— La St.-Jean-Baptiste a été aussi célébrée ici avec une certaine solennité par la compagnie de volontaires, qui se proposent de fêter encore le 4 de juillet. — (Echo du Pays.)

— Les grandes chaleurs paraissent s'être définitivement déclarées depuis quelques jours. Elles vont donner de l'essor à la végétation qui a été jusqu'à présent assez inactive. Malgré ce défaut de chaleur les grains ont généralement une belle apparence. — (Idem.)

— Le 30 des mois dernier, comme neuf hommes s'occupaient à former un radeau sur la rivière Madawaska, le canot dans lequel ils étaient chavira et sept d'entre eux se noyèrent. Les noms de ces infortunés qui paraissent être des Canadiens-français sont: Joseph Ratel, Antoine Laplante, Joseph Chorette, Louis Lapierre, Pierre Bastien, Xavier Ranger et Hyacinthe Beauchêne. — (Idem.)

— Hier, depuis les confins du Nouveau-Brunswick jusqu'à ceux du Texas, l'air a retenti de cris de joie pour la liberté, l'égalité et l'indépendance proclamées par les anciennes colonies il y a 60 ans. Deux millions et demi d'esclaves (4 à 5 fois la population totale du Bas-Canada) ont assisté à ces réjouissances, mais n'ont pas dû y prendre une part bien sincère. Le Bas-Canada, qui refusa de se joindre à ces colonies dans leur révolte contre leur ancienne métropole, se trouve aujourd'hui moins taxé, aussi libre et plus indépendant, individuellement, qu'aucun des Etats confédérés.

— Le congrès des Etats-Unis vient d'adopter une mesure analogue à celle qui coûta le trône à Charles X; il a décrété une censure de la presse, et une censure plus arbitraire et plus despotique que celle qui donna lieu au serment de prétexte à la révolution française de 1830. Le directeur des postes est autorisé, par acte du congrès fédéral, à saisir tout imprimé qui jugerait inflammatoire, c'est-à-dire où l'on proposerait l'émancipation des esclaves.

— Il paraît d'après les dernières nouvelles de la Jamaïque, que la législature de cette île qui avait été prorogée d'une manière si soudaine, est encore en session, et qu'un rapprochement s'est opéré entre la chambre et le gouverneur, marquis de Sligo, ce dernier ayant par ordre du ministre des colonies, fait apologie à la chambre pour la violation de ses privilèges dont il s'était rendu coupable.

che, du goudronnement et de l'emplacement, etc., il les baissent de la colonie en les embarquant sur une espèce de radeau et les abandonnant au courant du Mississippi, sans autres provisions qu'un pain et une bouteille de rhum.

Voici un exemple récent de cette justice républicaine. Les journaux de la capitale de la Géorgie ont publié le rapport officiel dressé par ordre du comité même, et signé par le président et le secrétaire.

Un jeune homme du nom de Kitchell, appartenant à l'une des premières familles du New-Jersey, se trouve à Hillsborough, comté de Jasper, dans la Géorgie. A sa mine on le prend pour un missionnaire, on le soupçonne d'avoir eu communication avec les noirs, on le saisit, on le fouille, on obtient la preuve qu'il avait fait un cours d'études universitaires et théologiques; aussitôt un comité de douze individus nommé par une assemblée de citoyens, prononce la sentence conçue en ces termes: "Le comité propose que ledit Kitchell soit amené autour du village à cheval sur une perche, avec une troupe de musiciens jouant sur toute sorte d'instruments la marche des gueux; qu'on lui couvre ensuite la tête de goudron et de plume; que dans cet état on le promène encore autour du village, et qu'après il ait été sorti de l'état sous dix jours, sous peine des châtimens autorisés par le code Lynch." Cette sentence a été exécutée à la lettre.

ELECTIONS DU HAUT-CANADA.

Table listing candidates for various constituencies: Niagara, Kingston, Toronto, Prescott, Dundas, Leeds, Glengarry, Simcoe. Columns include names and party affiliations like 'Constitutionnels' and 'Radicaux'.

ETAT DU POLL A LA CONCLUSION DES ELECTIONS:—

Table showing poll results for W. H. Draper, Hotham, Kearns, M'Donnell, M'Martin, etc., with counts for different parties.

ETAT DES SUPPLAGES AUX LIEUX OÙ LES ELECTIONS N'ETAIENT PAS TERMINEES:—

Table listing names and addresses of individuals in various constituencies like Stormont, Cartton, Frontenac, etc.

La seigneurie de Lauzon n'a pas été vendue le 1er juillet, comme il avait été annoncé.

William Hynde, fils de M. Hynde marchand à Dundee, est mort le 27 du mois dernier des suites d'une chute qu'il fit à bord du brick Eliza.

William-Edward Dauntou, âgé de 12 ans, neveu de M. Dauntou, épicière, rue Saint-Pierre, a été tué hier par des planches qui sont tombées sur lui pendant qu'il jouait sur l'un des quais.

M. George Gardner, menuisier employé par M. D. Fraser à Matane, s'est noyé le 5 du mois dernier, en voulant traverser la rivière en canot. Il était natif d'Ecosse et âgé de 54 ans.

Un enfant de sept ans, fils de M. Burns, épicière, faubourg Saint-Louis, avait été mordu il y a environ un mois par un chien appartenant, dit-on, à un boucher qui en a oncé. Cet enfant est mort avant-hier au soir, dans les plus affreuses convulsions.

Les magistrats ont donné l'ordre d'emmaseler ou d'enfermer les chiens.

Après une sécheresse d'un peu plus d'un mois presque sans interruption, il est tombé hier quelques ondes de pluie qui ont un peu rafraîchi la terre; mais la chaleur a augmenté.

L'état sanitaire de la ville est satisfaisant, quoiqu'il existe encore quelques cas de petite-vérole et de scarlatine.

Un journal de New-York, le Courier des Etats-Unis, dit, en parlant de la chambre des pairs d'Angleterre: "Nous espérons, du bon sens de ce pays, qu'on n'attaquera pas sérieusement son principe d'hérédité."

Vent-on savoir à quoi est réduite et comment est conduite la discussion des intérêts publics dans certains journaux, qu'on lise, si l'on peut, l'extrait suivant de l'Ami du Peuple citant la Minerve, et lui répondant: le lecteur voudra bien nous pardonner de lui mettre sous les yeux cet échantillon du style que la politique tend à introduire dans ce pays à la place de l'ancienne urbanité française:—

Chaque numéro de la Minerve contient environ deux colonnes d'injures contre nous; les extraits suivants sont un échantillon du langage poli et modéré, et du raisonnement profond des écrivains de cette feuille.

Les hommes-girouettes, qui moyennant quelques deniers, se sont chargés de la tâche de défendre les constitutionnels, et d'insulter la masse du pays, ne savent plus qu'imaginer pour faire des prophéties; ils ont recours aux plus petits moyens; tout leur est bon. Quand on n'a pas de bonnes raisons à donner, il faut bien avoir recours aux mensonges, aux supercheries. Les apostats ne sont jamais bien délicats. Pourvu qu'on les paye, ils n'ont rien de plus facile que de se faire acheter à un parti plutôt qu'à un autre. Si le parti que nous défendons tombe, disent-ils, nous embrasserons

l'autre; si on ne veut pas nous y recevoir, nous irons chercher fortune ailleurs."

"L'écrivain monstre, collaborateur de la feuille pseudo-canadienne prend la peine de signaler une erreur qui s'est glissée dans le rapport que vous avez fait de la fête nationale donnée à St-Ours. Il ne s'agit que d'une seule lettre substituée à une autre. Ainsi au lieu de Walker, il faut lire Waller. L'intention du compositeur n'était certainement pas d'insulter à la mémoire du grand patriote."

"L'écrivain à tant la page, pour donner un libre cours à ses saillies spirituelles, ne manque pas de s'appesantir beaucoup sur ce K. Il termine même son dernier paragraphe par cette phrase: "Dans tous les cas nous sommes bien aise." Cela n'est pas étonnant pour des écrivains qui se vautrent depuis si long-temps dans la fange."

"Toutes ces grossières injures, ces plates et sales plaisanteries se trouvent réunies dans quelques lignes de la même feuille, et tous les jours la Minerve se trouve tapissée de semblables sorties. Ses écrivains devraient pourtant s'être depuis long-temps aperçus que de leur part, rien ne peut nous offenser ou nous mortifier, et par égard pour leurs lecteurs, ils devraient s'abstenir de réitérer si souvent de pareilles diatribes. Les lecteurs les plus prévenus ne peuvent, au reste, s'empêcher de remarquer la faiblesse de raisonnement des écrivains qui s'abandonnent ainsi à la fougue la plus grossière. Quel que soit l'argument dont nous pressions nos adversaires, leur réponse est toujours la même: "vous êtes un aventurier," un "réugat," un "apostat," "mercenaire," etc. etc. Ces sottises tant de fois répétées que peuvent-elles prouver? que peuvent-elles détruire? On nous traite d'"aventurier" parce que nous ne sommes point né sur le sol de cette province; à ce compte nous avons ici bien des frères. On nous traite de mercenaire parce que, sans doute, nous recevons une rémunération de nos travaux; mais s'il en est ainsi, tous les écrivains du monde sont mercenaires, excepté peut-être ceux de la Minerve, car il est vrai qu'ils reçoivent rarement de rémunération; mais ce n'est point leur faute s'ils sont obligés de vivre de promesses; l'intention est la même.

"Enfin, nous offrons ces échantillons pour faire juger au public si les écrivains qui se servent de pareilles armes peuvent avoir la raison et le bon droit de leur côté.

"Ces hommes qui reprochent toujours à leurs adversaires d'agir pour de l'argent, oublient que depuis des années ils mendent quelques deniers à la chambre d'assemblée, qui seule les soutient, car ils ne sauraient vivre de leur travail. Ils oublient que ceux à qui ils adressent le reproche d'être "aventuriers," "prêts à tout instant à quitter le pays" sont plus réellement attachés qu'eux au Canada par des intérêts de propriété et sont plus indépendants cent fois que ceux qui leur reprochent la vénalité."

PORT DE QUEBEC.

Table titled 'TABLE DES MAREES, Du 5 au 11 juillet 1836.' with columns for date, tide, and other details.

Table with columns for 'Jours', 'MAREE', 'HAUTE', 'Fêtes, etc.' listing daily tide levels and public holidays.

ENTREES EN DOUANE.

Barque Sapphire, Hall, 18 Juin, Terreneuve, Le Mesurier & Co., lest. Brick Thos. & William, Reed, 17 do. do., Gilmour & Co. do. Trio, Conner, 18 do. do., ordre, do. Resolution, Sigsworth, 15 do. do. do. Agnes, Outbridge, 23 Mai, Limerick, W. Price & Co. do., 152 émirés. Brick Bouyant, Carse, 18 Juin, Terreneuve, ordre, lest. Wainsbeck, Young, 16 do. do. do. Integrity, Thompson, 26 Mai, Bourdeaux, do. Brig. Horatio, Baker, 10 jours, Gaspé, F. Bateau, poisson, 6 émirés du Charlotte Douglass. Goël. Gov. Tyler, Miller, St. Vincent, J. Leaycraft & Co., rum et sucre. Une goélette de la Baie St. George, à S. Shepard, avec poisson. Brick Ring Dove, Willmot, 19 Juin, Terreneuve, Symes & Ross, lest. Diana, Miller, 16 do. do. do. Brick Fisher, Sewell, 17 Juin, Terreneuve, Symes & Ross, lest.

A St. Antoine, Rivière Chambly, 14 ult. par messire Ménard, Flavius Bouthillier, éuyer, marchand, de St. Gésaire, à dlle. Henriette Blumhardt. Décédés. Le 25 juin dernier, au presbytère de Ste. Geneviève de Batiscan, âgée de 90 ans, après quelques jours de maladie, dame Hélène Pichet, épouse de feu Gabriel Côté, ci-devant maître charon de Québec, et mère du curé de la susdite paroisse. Ses restes y furent inhumés le vingt-cinq. A Niagara, le 21 juin, M. François Baby, à l'âge de 55 ans.



M. CODMAN réside maintenant à cette résidence qui offre des avantages supérieurs, et il se propose d'y établir des classes pour l'instruction musicale dans toutes les branches, suivant, autant que les circonstances pourront le permettre, la méthode suivie aux divers conservatoires en Europe. M. C. désire soumettre à la considération favorable du monde musical les avantages résultant d'un pareil système.

RECEMENT RECUS ET A VENDRE. Fouté-Plancher, supérieur, (Forest de Weynum.)—Aussi, un choix précieux de MUSIQUE, comprenant les ouvrages élémentaires et autres des compositeurs célèbres qui suivent, savoir:—HERZ, CHABLIER, HUMMEL, REICHA, &c. N. B.—On pourra connaître les détails du plan ci-dessus mentionné en s'adressant à l'établissement. 11 juin, 1836.

ROBERT CAIRNS, FILS, MARCHAND-TAILLEUR, INFORME respectueusement ses amis et le public, qu'il a reçu un assortiment choisi d'articles dans sa ligne, comprenant des meilleurs draps et étoffes à vestes qui aient jamais été importés, et une variété de choix d'étoffes d'été à la mode, bretelles, gants, cols, &c. Aussi quelques chapeaux à la mode. 11 juin, 1836.

VENTE A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI. Quincellerie, &c.—MERCREDI prochain, le 6 courant, à ses heures d'encan, à DEUX heures, (positivement sans réserve.) TRENTÉ paquets de Quincellerie, comprenant un assortiment général, savoir:—romaines d'acier, balances, pelles et pinettes, ciseaux, marteaux, vis de bois, targes, couteaux, ciseaux, serrures à valises et armoires, laines, brosses, pinceaux, serrures barades, &c. couverts de table, serrures de portes, serrures à mortaises, anneaux de clochettes, poignées de commode, fleurets, matras de table, boutons d'os, &c. &c. Un assortiment complet d'effets de sellerie, avec une grande variété d'autres articles. —Et— 6 barriques d'eau-de-vie de Bourdeaux, 1 caisse de violons Tiroliens, 2 harnais complets, (faits à l'anglaise.) Québec, 5 juillet, 1836.

Distric de Québec } BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Québec, 10 Juin, 1836. CONFORMEMENT à un ordre des magistrats, Avis Public est par le présent donné, que les livres de cotisations qui doivent être prélevés durant la présente année, sous et en vertu des actes 256 Geo. III. chap. 9, et 29 Geo. III. chap. 5, (communément appelés les actes des chemins,) ont été filés à ce bureau, où ils sont et demeureront tous les jours, (dimanches et fêtes exceptés) entre NEUF heures du matin et QUATRE heures de l'après-midi, pour inspection publique, afin que toutes personnes qui pourraient se croire lésées par le montant de telles cotisations, telles que fixées par le coïseur pour l'année présente, puissent en appeler à la prochaine cour des sessions générales de quartier de la paix, qui commencera et siégera le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à PEREAULT & SCOTT, greffier de la paix.

POSTES. ROUTE DE KENNEBEC. COMMENCER le 13 du courant, la MALLE pour les ETATS-UNIS par la route ci-dessus sera expédiée du Bureau de Poste de Québec deux fois la semaine, les LUNDIS et les JEUDIS, à Deux heures et trois-quarts de l'après-midi; elle devra revenir au Bureau de Québec le Jeudi matin à onze heures, et le Lundi matin à huit heures. Le député-directeur-général des postes a stipulé que cette malle serait transportée dans des voitures à deux chevaux bien équipées. Bureau général des Postes, Québec, 11 mai 1836. } 12 d

POSTES. D'URANT la saison de la navigation, des MALLEES seront expédiées du Bureau de Poste de Québec, à la Pointe-à-Pitre, district de Gaspé, par les bâtiments qui pourront se présenter en destination pour ce lieu, ou pour tout autre lieu sur la côte du district où il se trouve un bureau de poste. Bureau Général des Postes, Québec, 7 juin 1836. } 2 m

Mlle. DUMOULIN informe respectueusement ses amis et le public, qu'elle tient maintenant au MAISON DE PENNISON en cette belle maison ci-devant la propriété d'AUG. Germain, rue St. Joseph, No. 8, où elle sollicite la continuation de leurs faveurs. Québec, 26 mai 1836. u d

MARCHANDISES NOUVELLES DE PRINTEMPS ET D'ETE. LAURIE & CIE. prennent la liberté d'informer les citoyens de Québec et le public en général, qu'ils ont transféré leur magasin au No. 4, rue St. Jean, qui forme le premier coin plus bas, du côté opposé, à leur ancien établissement, et où ils débaltent maintenant un assortiment général et bien choisi de marchandises de fond et de goût, qui se débarquent de divers bâtiments dans le port, et qui seront offertes en vente, en gros et en détail, à des prix modérés. Québec, 27 mai 1836. u d

AVIS. A VENDRE aux Trois-Rivières, par M. A. LOUIS BEAUDRY, les propriétés suivantes: 1° Un emplacement avec une maison de pierre à deux étages, couverte en ferblanc, rue Notre Dame. 2° Deux emplacements, rue du Platon, dont un avec une maison de pierre à deux étages et l'autre avec une maison en bois à deux étages. 3° Un emplacement sur la rue St. Antoine avec une maison en bois de 54 pieds de front à un seul étage. 4° Trois emplacements sur la rue St. Louis. 5° Une terre à bois, seigneurie du Cap, concession Ste-Maguerite. Le tout sera vendu en bloc ou séparément de gré à gré d'aujourd'hui au 27 du présent mois de juillet, et si à cette date les dits emplacements ne sont pas vendus, ils le seront ce jour là par encan, à 10 heures du matin, en l'étude du notaire soussigné, aux Trois-Rivières, avec des conditions faciles et à longs termes. Le tout dans les meilleures places de commerce. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire ou au notaire soussigné. V. GUILLET N. P. Trois-Rivières, 1er juillet 1836.

A VENDRE chez les soussignés: 30 boucates sucre blanc supérieur 800 boîtes et demi-boîtes savon de Liverpool 500 do. vertes 100 quarts clois de fer battu 50 balles toile à draps de Dundee et Osnabrucks 50 quarts ailer d'Ecosse 10 caisses acier double de la meilleure qualité pour outils 40 paquets do do blister I. 40 do do do C N D 40 do do do de Suède. Quelques caisses haches supérieures (garanties) —Aussi— Nouvellement reçus par l'Anteus de Liverpool: Noir de fumée, pierre bleue, mine de plomb, alum, Peinture blanche, noire, rouge, jaune et verte, Arrow-root, gingembre en poudre, vernis de copal, Bleu impérial, café de chicorée, Colle-forte de Bristol, d'Ecosse et de Russie Huile de lin bouillie double Safran en bâton et fleur de soufre, Fil retors, chamois, &c. &c. J. M. FRASER & CIE. Québec, 24 juin 1836.

A VENDRE:— THE VERT ET NOIR Eau-de-vie de Cognac en barriques, empreintes de Martel, Hennessy et Vinet, Dito dito en caisses de 3 douzaines Eau-de-vie de Bourdeaux en barriques Genièvre en barriques Vin de Porto supérieur en quarts Vin de Xérès en bottles, barriques et quarts Vin de Figueras et de Bénécario Cassonade Poivre, Saigon, en caisses et quarts Aile de Leith, par 3 et 4 douzaines. —Aussi— Un assortiment choisi de tapisserie et de papier à imprimer. BELLINGHAM & DUNLOP. Québec, 15 juin 1836.

Le soussigné vient de recevoir et de mettre en vente, à son magasin, encoignure des rues Saint Pierre et Saint-Paul. Vingt-six pièces DRAPS de l'Ouest de l'Angleterre, de diverses couleurs et de qualité supérieure. —Aussi— 200 verges Toile cirée brevetée de Han, formant un assortiment de choix pour salles et passages. R LATHAM. 11 juin 1836. u d

SIEL et CHARBON à vendre, livrable au Quai d'Irvine. S'adresser à JAS HAMILTON & CIE. 24 mai 1836.

A VENDRE, ENVIRON quarante tonnes de FER, Kentledge. S'adresser à ATKINSON, USBORNE & Co. LES soussignés offrent en vente:— 250 Planchets Madriers de noyer noir. Québec, 21 mai u d J. M. FRASSE & CIE.

A VENDRE, le nouveau bateau à vapeur le TORONTO, de la force de 45 chevaux, et le bateau à vapeur LADY AYLMEI. S'adresser à A. J. HART, aux Trois-Rivières.

A VENDRE PAR MAXHAM & BOURNE:— ILE Ré sine Peinture, verte, noire, Porter Goudron brune et blanche Pierre-bleue Vernis Fil à cordonnier Genièvre Brai Papier Moutarde Térébenthine Chapeaux Chaudettes Goudron de charbon et Savon —Aussi— Dowlas, toile à voiles, toile à draps, osnabrugs, toiles fines, &c.

A VENDRE, EN débarquement de la barque Osprey et du brick Agenoria, venant de la Jamaïque:— 182 tonnes et 21 barriques rhum 1 à 1 1/2 19 barriques 6 tierces cassonade brillante 3 tierces café 20 sacs piment 9 quarts gingembre 28 pièces bel-jeu de Cuba: —Et en magasin— 40 tonnes excellent rhum vieux de la Jamaïque 10 tonnes rhum de Demerara Jus de citron en tonnes, barriques et quarts Fleur superfine Vin de Madère en barriques. D. FRASER, rue Champlain, 27 juin 1836. 5 m d

Nouvellement reçus et à vendre chez le soussigné: QUELQUES tonnes RHUM très-supérieur de Demerara et de la Grenade, Cassonade. —Et en magasin— Thé Twankay en boîtes et caisses. 24 juin 1836. R. PENISTON, Agent, quai des Indes.

En débarquement du Bromley, venant de Londres:— CINQUANTE boucates de 3 douz. PORTER de Londres, —Aussi— 2 valises chemises de toile fine 3 caisses papeterie, comprenant un bon fonds de livres de compte. MOORE BROTHERS. 24 juin 1836.

A VENDRE chez les soussignés:— Vin Xérès brun supérieur en barriques Dito jaune doré très-riche en quarts Eau-de-vie de Cognac Peux de veaux d'Angleterre de la meilleure qualité Meules à aiguiser de diverses grandeurs. GARDINER & DAVIDSON. Comptoir sur le quai de la Reine. Québec, 25 juin 1836.

A VENDRE chez les Soussignés:— 20 barriques sucre raffiné 10 tierces do. do. 50 quarts fleur superfine de Cognac 40 do genièvre de Hollande 6 do vin de Porto 4 quarts do. do. 60 douzaines aile d'Alloa 1 barrique do. en futaillerie 100 boîtes pipes à fumer 25 quarts coupeuse 10 do alum 10 do macie 9 do huile de lin bouillie double 60 sacs poivre noir 70 douzaines peaux de veau 104 rouleaux cordage à patente de grosseurs assorties. LAURIE & BURNS, rue Arthur, près la Bourse. Québec 6 juin 1836.

A VENDRE chez le soussigné, à son magasin, coin des rues Saint-Paul et Saint-Pierre:— 200 quarts fleur de l'Ohio 200 quarts fleur superfine 200 quarts fleur fine du Haut-Canada Fleur sûre, fine, moyenne et recoupe 200 quarts maqueaux n° 3 44 quarts harengs d'Arichat n° 1 3000 minots avoine —Aussi— Lard prime-messe en quarts et demi-quarts, et cargo; beurres, primes-mess et cargo, barrils de rondes et fatigués, beurre, saindoux, fromages, crackers de Boston pois en quarts, pois en poches, tabac à fumer en barrils et demi-barrils, de qualité supérieure; sel en poches, savon et chandelles de Montréal, café, balais à tapis, houblon, chapeaux de soie et de feuilles de palmier, cuir, quelques pièces de drap noir, bleu et olive, &c.

23 mai 1836. u d R. LATHAM. A VENDRE PAR MAXHAM & BOURNE:— SEL de Liverpool en sacs de 4 minots chacun Charbon à grilles de la meilleure qualité 17 juin, 18 6

LES soussignés viennent de recevoir et ont en vente:— 3 caisses CHAPEAUX de castor supérieurs de Barber & Sons. —Aussi— 5 caisses de papeterie, contenant un assortiment général de livres de compte réglés et blancs. MOORE BROTHERS. 15 juin 1836. u d

A VENDRE:— QUAI DE LA REINE:— Tabac en feuille, 10 boucates. Do. do. Américain, 40 balles. Do. do. torquette, 50 quarts. Do. de Cavendish, 5 boîtes. Do. Lady's twist, 5 boîtes. Savon de Montréal, 200 boîtes. Chandelle de do. 20 boîtes. Thé Twankay, 10 boîtes. Do. jeune hyson, 5 boîtes. Barry's, 30 quarts. Fleur fine, 250 quarts. Do. superfine, 50 quarts. Beurre, 50 barrils. Jambons, 2 tierces, premier choix. Cigares de la Havre, 50,000. Pain de matelot, 50 sacs. Aussi, attendu jour-nellement de New-York:— Riz, tabac, café, amandes, et grossilles. Et un assortiment général d'épicerie, thés, &c. de Londres. D. VASS & CRE. Québec, mai 1836.

Nouvellement reçus par des bâtiments arrivés de Londres et de la Clyde, ET A VENDRE:— THE'S TWANKAY, des magasins de la Compagnie des Indes, Chandelles de blanc de baleine, à mèches cirées, et de cire à patente. Cartes à jouer, amilton et pierre bleue Huile de lin bouillie et non bouillie, peintures et colle de poisson. Muscades, raisins de Corinthe et amandes de Valence. Eau-de-vie de Cognac de Martel Genièvre de Hollande pâle Genièvre en caisses, moutarde en bouteilles, indigo et plomb de grosse. Bonbons à vin et communs. Cibois à tirer assorti; vin de T. P. de L. Sucre raffiné, papier à enveloppe et pipes à fumer Orge perlée en demi-quarts, et harengs de Luchine. —Aussi en magasin:— Ris, café, noix de Barcelone, tabac en feuilles et en toquettes, caviendish et ladies' twist; fleur fine et super-fine, lard mess, prime-mess, d'Irlande et cargo. Bouff prime-mess et mess, saindoux, beurre. Rhum de la Jamaïque, genièvre de Hambourg, orge, savon, chandelles, vires, cigares de la Havre. DAVID VASS & CIE. Mai, 1836. u d

Le soussigné offre à vendre à l'amiable:— 100 quarts Cirage de Warren 100 Fromages de North-Wiltshire 30 paquets Vin de Champagne, d'une douzaine chaque, (marque, une ancre.) 30 caisses Vin de Chéris, 1ère qualité de 3 douzaines chaque (marque, 3 raisins.) 50 do Vin de Porto supérieur, de 3 douzaines chaque, 100 do Genièvre de Rotterdam, une douzaine de flacons chaque, 4 do Champagne (ail de perdrix) 5 do Hock (Johannisberg, 1ère qualité.) J. C. REIFFENSTEIN. 26 mai 1836. u d

Le soussigné vient de recevoir et offre à vendre Drap de pilote bleu, brun et drab, Ratine bleue Couvertes et Bourcaens Flanelles et Draps longs H. N. JONES. Commercial Buildings, N° 4, } 27 mai 1836. u

VÉRITABLE EAU DE COLOGNE.

Le public est souvent la dupe des essais faits pour imiter ce parfum suave et précieux, par des personnes qui, plus ingénieuses qu'honnêtes, fabriquent et vendent une fausse Eau de Cologne, ne possédant aucune des propriétés qui appartiennent si essentiellement à la véritable. fabriquée par JOHANN MARIA FARINA GEGEN UEBER DEM JELICHS PLATZ KOELN. Le soussigné ressent donc une satisfaction particulière de pouvoir offrir à ses amis et au public en général une petite quantité de cette eau incontestablement de la fabrique de cet ancien et célèbre distillateur; ce qui est vérifié par le certificat du fabricant, authentiqué par les autorités prussiennes, et son identité est de plus constatée par la déclaration sous serment de l'importeur, M. Reiffenstein, qui l'a lui-même achetée à la manufacture, de laquelle qu'on pourra voir en s'adressant à J. J. SIMS, Haute-Ville, place du Marché. Québec, 15 juin 1836

ECOLE NORMALES.

AVIS est par le présent donné, que le Comité de Régie de l'Ecole Normale du District de Québec pourvoira à la pension et à l'enseignement, dans le Couvent des Dames Religieuses Ursulines de Québec, pendant l'espace de trois années à commencer du 1er Septembre prochain, de cinq filles ou plus, résidant dans le District de Québec, qui désirent se destiner à l'enseignement et perfectionner leurs études, et qui n'ont pas les moyens de se maintenir pendant le dit temps, et que le dit Comité recevra, d'ici au 1er Août prochain, les applications de la part des Parents, Tuteurs ou Gardiens des dites filles résidentes dans le District de Québec, pour les faire admettre dans le Couvent et les y faire qualifier comme institutrices. Nulle fille ne pourra être admise à moins qu'elle n'ait atteint l'âge de 14 ans, et qu'elle ne puisse justifier de ses bonnes mœurs par un certificat signé de son Curé ou du Ministre de sa religion, d'un magistrat et d'un officier de milice du lieu de sa résidence, et à moins qu'elle ne puisse, faire preuve qu'elle connaît, dans l'une ou l'autre langue, la lecture, l'écriture, les éléments de l'arithmétique; et il sera de plus requis que les dites élèves, ou leurs tuteurs ou Gardiens, donnent au dit Comité de Régie, bonne et suffisante caution qu'après le terme de leur cours d'études, elles donneront leurs services au Public, en qualité d'Institutrices, durant l'espace d'au moins 5 années, ou qu'elles renouvelleront au dit Comité de Régie le montant des dépenses encourues pour le cours d'études des dites élèves. Celles dont il sera fait choix prendront leurs moyens de se faire blanchir à leurs frais durant leur résidence au Couvent, et apporteront, en entrant, leurs couvertures, serviettes, et assomains Elles se pourvoient aussi chacune de deux robes de couleur brune, d'après le costume du Couvent, et de deux robes blanches—elles devront être suffisamment pourvues de linge pour changer deux fois la semaine. Il faut que leurs effets, dont elles devront avoir un mémoire, soient marqués de leur nom. Les applications devront être adressées au soussigné, lequel est autorisé à donner toutes les informations que l'on pourra requérir à ce sujet. Toutes les lettres devront être franches de port. (Par ordre)

Secrétaire du Comité de Régie de l'Ecole Normale du District de Québec. Québec, le 21 mai 1836.

Par Son Excellence Archibald comte de Gosford, baron Worthington de Beccles au comté de Suffolk, capitaine-général et gouverneur-en-chef des provinces du Haut et Bas-Canada, vice-amiral d'elles, et membre du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, &c. &c.

LES maîtres, député-maître et gardiens de la Maison de la Trinité de Québec ayant soumis à ma sanction et confirmation un certain statut, règlement ou ordonnance par eux fait et passé le mercredi treizième jour de mai courant, en vertu et sous l'autorité d'un acte de parlement provincial, intitulé "Acte du parlement provincial, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants," et en vertu et sous l'autorité d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender un acte passé dans la quarantième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et les vaisseaux dans le port de Québec et dans les havres de Québec et de Montréal, pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes invalides, leurs veuves et leurs enfants," et encore en vertu d'un autre acte de parlement provincial, intitulé "Acte pour amender l'ordonnance et pour étendre les dispositions de certains actes y mentionnés, ayant rapport aux pilotes et à la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour d'autres fins y spécifiées," lequel statut, règlement ou ordonnance la teneur suit, savoir:— Attendu qu'il est expédient de mieux pourvoir aux capacités, instruction, service et examen des apprentis pilotes, il est

Ordonné, Qu'à l'expiration de trois années à compter du jour où le présent statut, règlement ou ordonnance a été promulgué, et après avoir été dûment confirmé et sanctionné par le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou autre personne administrant le gouvernement de cette province, aura été publié dans la Gazette de Québec, tous apprentis-pilotes pour le havre de Québec et au-dessous qui se présenteront pour être examinés aux fins d'être admis à servir comme pilotes pour et au-dessous le dit havre de Québec, seront tenus de subir un examen quant à leur capacité de lire et d'écrire, et qu'après le dit laps de trois années il ne sera délivré à aucun tel apprenti-pilote, par les maîtres, député-maître et gardiens de la dite Maison de la Trinité de Québec, un certificat qu'il aura été examiné et trouvé en tout capable de servir comme pilote pour et au-dessous le dit havre de Québec, à moins qu'à son dit examen il n'ait prouvé à leur satisfaction qu'il sait lire et écrire. Signé, J. STEWART, maître, H. LE MESURIER, député-maître, G. PEMBERTON, gardien, D. BURNETT, gardien, J. LAMBLY, M. du H., et gardien.

A la requête des dits maîtres, député-maître et gardiens de la Maison de la Trinité de Québec, j'ai lu et examiné le dit statut, règlement ou ordonnance écrit en l'autre part, et lequel j'ai confirmé et sanctionné, comme par les présentes je le confirme et sanctionne, autant que je puis légalement le faire. Donné ou mon seing et le seau de mes armes, au château Saint-Louis dans la cité de Québec, ce seizième jour de juin l'an de Notre-Seigneur mil huit-cent trente-six, et du règne de Sa Majesté le sixième. GOSFORD. Par ordre de Son Excellence, S. WALCOTT, secrétaire civil.